

9 novembre 1992 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Interview télévisée de M. François Mitterrand, Président de la République, à TF1 et France 2 le 9 novembre 1992, sur son état de santé, la négociation du GATT sur les produits agricoles, une réunion éventuelle de la Haute Cour de Justice et ses propositions en matière de réforme de la Constitution.

QUESTION.- Monsieur le Président, bonsoir. Merci de nous recevoir ici, dans vos appartements privés. Ma première question est toute simple : comment allez-vous ?

- LE PRESIDENT.- Comme des milliers et des milliers de Français, après une opération, disons, assez sérieuse. Il m'a fallu trois semaines, un mois avant de retrouver vraiment une aisance pour les gestes de la vie quotidienne, mes déplacements. J'ai pu quand même présider le Conseil des ministres et préparer chaque fois ce type de rencontre. Maintenant, depuis dix jours, je mène une vie normale, je veux dire une vie de travail normale.

- QUESTION.- C'est-à-dire que votre période de convalescence est terminée ?

- LE PRESIDENT.- Elle est terminée, du moins je le souhaite.

- QUESTION.- A quand le prochain bulletin de santé ?..

- LE PRESIDENT.- Les mêmes Français dont je vous parlais savent qu'il faut un petit bout de temps avant de retrouver l'élan, l'équilibre et, dans la situation où je suis, c'est peut-être un peu plus compliqué parce que je réponds à beaucoup de sollicitations de politique extérieure, de politique intérieure...

- Donc, je dis que maintenant, il ne faut plus me poser la question. Cela va et je fais mon travail. J'essaye de le faire le mieux possible. Peut-être serai-je conduit à me ménager un peu plus. J'en faisais un peu trop sans doute.

- Maintenant, n'en parlons plus. Enfin, si vous voulez m'en parler... \

QUESTION.- Deux petites choses quand même : quand sera publié le prochain bulletin de santé ?

- LE PRESIDENT.- En décembre, comme chaque fois. C'est tous les six mois. Donc, vers la mi-décembre à peu près. Il faudra que les médecins et les professeurs qui se sont occupés de moi s'arrangent pour publier à temps les bulletins de santé que je dois aux Français, comme je leur ai promis en 1981.

- QUESTION.- Justement, à propos de bulletin de santé, vous avez opté pour la transparence depuis le début et cela a été apprécié. Alors, si vous le voulez bien, on va continuer un peu dans cet esprit...

- LE PRESIDENT.- Je vous en prie.

- QUESTION.- Au mois de juillet, le 22 juillet dernier précisément, il y a eu un bulletin de santé signé par votre médecin personnel, le Dr Gubler. Ce bulletin indiquait des résultats tout à fait normaux. Le 11 septembre, vous avez subi cette intervention chirurgicale. Est-ce que cela veut dire qu'à ce moment-là, c'est-à-dire en juillet, vous ne connaissiez pas votre mal, ou alors est-ce que vous n'en étiez pas assez sûr pour en informer les Français ?

- LE PRESIDENT.- Je crois que c'est cela. Il y a je ne sais combien de temps (un an, peut-être un

an et demi), certains signaux étaient apparus qui avaient été indiqués dans le communiqué et qui avaient alerté un certain nombre de spécialistes qui s'étaient dit : "Tiens ! Qu'est-ce qui se passe ?" Donc, il y avait quelque chose d'anormal qui s'était produit.

- Mais c'est au mois d'août qu'il y a eu une accélération. J'étais soit à Paris (puisque les vacances ne sont pas très longues quand on fait ce que je fais), soit dans les Landes et, je peux dire les choses comme elles sont, j'ai beaucoup souffert.

- Je voulais attendre le référendum du 20 septembre. Je n'ai pas tenu le coup.

- QUESTION.- Cela n'a pas été possible...

- LE PRESIDENT.- Enfin, j'ai tenu au moins jusqu'au 3 septembre, date de l'émission que je faisais avec Guillaume Durand. A partir de là, le processus s'est accéléré à une telle allure que les médecins ont estimé nécessaire d'intervenir.

- QUESTION.- Vous ne souffrez plus, monsieur le Président ?

- LE PRESIDENT.- Non. Vous savez, depuis la petite infirmière qui se trouve là la nuit, avec une vigilance formidable, toujours disponible, jusqu'aux professeurs titrés, dont la réputation n'est plus à faire et qui, à l'hôpital Cochin, se sont occupés de moi (les chirurgiens, et puis les autres), je dois dire que j'ai trouvé un milieu médical (j'ai eu la chance, moi, de trouver un milieu médical) remarquable, disponible, bienveillant et je ne peux que les en remercier. Je ne souffre pas, non.

- QUESTION.- En 1981, vous aviez déclaré : "Dans la fonction que j'occupe, les ennuis de santé ne doivent pas nuire à l'exercice de la fonction, c'est une question de morale politique"...

- LE PRESIDENT.- Oui, si cela se gâte...

- QUESTION.- Alors, justement, si les médecins vous indiquaient une évolution difficile, qu'est-ce que vous feriez ?

- LE PRESIDENT.- Eh bien, je pense que je ne pourrais pas continuer d'assumer mes fonctions, en raison d'une évolution plus rapide, plus brutale, d'une maladie qui n'a pas bonne réputation. Je pense que j'aurais quelques difficultés à exercer mon mandat. Et puis, il faut que j'aie la tête libre. Si je suis là ce soir et si je suis Président de la République en exercice, c'est qu'on n'en est pas là !

- QUESTION.- Donc, a priori, votre état physique vous le permet.

- LE PRESIDENT.- Oui, il me le permet !

- QUESTION.- Mais est-ce que psychologiquement vous avez le désir d'aller jusqu'au bout ? Est-ce que, par moment, vous ne vous dites pas : "Après tout, il y a bien d'autres choses dans la vie..."

- LE PRESIDENT.- Si, cela m'arrive, mais cela m'arrivait avant déjà ! Ce que je veux dire, c'est que j'ai sollicité un mandat. Il m'a été accordé à deux reprises. Je n'ai aucune raison de ne pas accomplir le devoir qui m'a été confié.

- QUESTION.- On y reviendra sûrement sous une autre forme, mais ce que l'on voulait savoir, c'est si vous n'aviez pas envie de décrocher.

- LE PRESIDENT.- Pas du tout.

QUESTION.- Les Etats-Unis viennent d'élire un nouveau Président, Bill Clinton. Il a 46 ans. Il a un Vice-Président de 44 ans.

- LE PRESIDENT.- C'est bien, cela !

- QUESTION.- Est-ce que vous pensez que la France a aussi besoin d'une nouvelle génération de dirigeants ?

- LE PRESIDENT.- Je ne vais pas faire un mauvais coup à tous ceux qui prétendent à ma succession ! Imaginez, si je disais : "Oui, il faut absolument maintenant mettre des gens comme là-bas, il ne faut pas qu'ils aient atteint 50 ans " Ce serait un désastre pour quelques-uns des principaux candidats virtuels !

- Mais, quand la génération change comme cela, moi, j'éprouve un certain plaisir. J'aimais bien George Bush, à bien des aspects & c'est un homme qui connaissait bien l'Europe, qui traitait la France très correctement, qui était une relation personnelle agréable et confiante. Donc je ne dis rien, mais c'est vrai que l'arrivée d'une nouvelle génération aux Etats-Unis d'Amérique laisse à penser qu'on va passer, avec la fin de ce siècle et le début de l'autre, à d'autres tempéraments, d'autres caractères, d'autres façons de voir. Ce n'est pas si mal

à d'autres caractères, à d'autres façons de voir. Ce n'est pas si mal.

- QUESTION.- Justement, est-ce que cela ne donne pas quand même un petit "coup de vieux" (je m'excuse de l'expression un peu familière) à l'ensemble des dirigeants français ?

- LE PRESIDENT.- Oh ! Il y a des dirigeants français qui ont l'âge de Clinton et de M. Gore, il y en a d'autres qui sont plus âgés. J'en fais partie, mais comme je ne suis candidat à rien, la question ne se pose pas pour moi !

- QUESTION.- Au-delà du changement de génération, il y a un vrai changement sur le fond aux Etats-Unis, qu'ont manifesté tout de même les Américains.

- LE PRESIDENT.- C'est un changement politique, vous avez raison.

- QUESTION.- Tout à fait. Par exemple, les Américains ont été sensibles au discours de M. Bill Clinton, qui était un discours de générosité, de solidarité qui tranchait un peu avec le discours économique et l'efficacité économique. Est-ce qu'au fond, nous aussi, on n'a pas envie d'entendre aujourd'hui un autre discours, moins économique, soulignant moins les performances économiques, même si elles sont souhaitables et qu'on les reconnaît ? Un peu de solidarité, cela ne ferait pas de mal aux Français.

- LE PRESIDENT.- Vous avez raison, il y a beaucoup plus de solidarité due à notre législation et à la façon de faire des parlementaires au cours de toutes ces années, - je ne dis pas simplement depuis douze ans, mais même avant -. La France dispose d'une législation sociale, éducative, de santé au total, malgré tout, beaucoup plus avancée, évoluée qu'aux Etats-Unis, parce qu'il y a une solidarité nationale et une présence de la puissance publique de l'Etat. On ne laisse pas tout au hasard de la concurrence et des intérêts privés.\

QUESTION.- Est-ce qu'on règle mieux les problèmes pour autant ? Pardonnez-moi, la santé, nous avons des problèmes : la santé, le chômage, l'éducation, cela ne marche pas très bien non plus...

- LE PRESIDENT.- A mon avis, il n'y a pas de comparaison possible, c'est ce qu'ont senti les Américains, et ils ont écouté les paroles de Clinton lorsqu'il a dit "santé", "éducation", "sécurité sociale", même si ce ne sont pas les termes qu'il a employés. Les solidarités en tout cas sont nécessaires, désormais à notre société, et sont nécessaires à leur société comme à la nôtre, et nous aussi il nous faut faire des progrès. Nous sommes plus avancés depuis des décennies et des décennies. C'est la culture politique française qui est plus portée vers ces problèmes que la culture américaine, mais nous avons aussi des progrès à faire.

- QUESTION.- Justement, est-ce qu'on n'a pas l'impression que l'on paye une politique économique, du franc fort, par un déficit social ?

- LE PRESIDENT.- Je ne le pense pas, je pense que la durée de l'actuelle dépression économique mondiale, la durée de cette stagnation alors qu'on attendait à tout moment, on attend, on annonce encore d'ailleurs, pour le mois prochain, dans deux mois, dans six mois, un retour à la croissance...

- QUESTION.- ... qui met du temps.

- LE PRESIDENT.- Qui met du temps, voilà. Cela désespère un peu les gens, mais la France, grâce à cette politique menée notamment par M. Bérégovoy, s'est mise dans la situation, tout le monde le reconnaît dans le monde, la meilleure pour saisir au passage tout phénomène de croissance possible. Mais comme cette croissance ne se produit pas ou pas assez, on a le droit de dire et de s'interroger : "après tout, est-ce que cette politique était la bonne ?".\

QUESTION.- Le discours de M. Clinton, la solidarité, c'est un discours de gauche, qu'on n'entend plus beaucoup en France...

- LE PRESIDENT.- Non.

- QUESTION.- ... même chez les socialistes. On est injuste là ?

- LE PRESIDENT.- On est injuste. Les discours pour cela ne sont pas en peine.

- QUESTION.- C'est la réalité, vous souhaitez davantage d'action dans le social ?

- LE PRESIDENT.- Oui, naturellement, ce n'est pas une critique à l'égard des gouvernements qui ont ma confiance.

- QUESTION.- Dans quels domaines ?

- LE PRESIDENT.- Comme je crois qu'on a bien réussi sur le plan de notre redressement économique, je voudrais bien voir les Français en profiter.

- QUESTION.- Qu'est-ce qui manque précisément ?

- LE PRESIDENT.- Il faut que cela redémarre, sur le plan international et surtout, disons les choses, aux Etats-Unis d'Amérique. Il faut que l'on détende la politique des taux d'intérêt élevés pratiqués en Allemagne, mais aussi pratiqués en France. Nous sommes tenus souvent non pas par des règles, mais par les puissances économiques voisines, on est obligé d'en tenir compte. Donc je souhaite vivement, surtout après les élections législatives du mois de mars, que l'on ait des majorités qui soient disponibles pour tout progrès social, après avoir tiré avantage d'une situation économique meilleure qu'ailleurs.\

QUESTION.- Depuis six ans, se déroulent un certain nombre de négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis, dans le cadre du GATT, c'est-à-dire l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ces négociations sont bloquées aujourd'hui, et notamment...

- LE PRESIDENT.- Elles ne sont pas bloquées.

- QUESTION.- Elles sont bloquées, on a le sentiment qu'on n'avance pas très vite.

- LE PRESIDENT.- On discute. C'est une négociation très dure.

- QUESTION.- On a le sentiment que la France bloque ces négociations, parce qu'elle fait passer ses intérêts et notamment ses intérêts agricoles. Est-ce que ce n'est pas la lutte du pot de terre contre le pot de fer ?

- LE PRESIDENT.- Faisons attention à cela. Si l'on veut bien réfléchir à ce problème, il faut se dire qu'un accord commercial mondial est non seulement utile mais nécessaire. Je souhaite que l'on arrive à un accord.

- Je le souhaite d'autant plus que l'isolement d'un pays comme la France, s'il devait se produire... ce n'est pas le cas aujourd'hui...

- QUESTION.- C'est le risque.

- LE PRESIDENT.- ... serait pour la France très dangereux. Il ne faut pas en arriver là. Il ne faut pas aussi que les Américains, qui sont en cause, se disent : "nous arriverons à isoler la France au sein de la Communauté, donc dans le reste du monde, alors on peut y aller". On ne peut aboutir à un accord que s'il est global, et s'il est équilibré. On ne peut pas nous demander de renoncer à ce qui fait le cœur de l'économie française. Et il n'y a aucune raison de sacrifier des catégories aussi importantes que celles qui sont en cause, le monde agricole certes, mais beaucoup d'autres, car nous demandons aussi des équilibres sur les services, sur les systèmes bancaires.\

` Suite sur le GATT `

- LE PRESIDENT.- Enfin, il y a beaucoup de domaines dans lesquels le GATT, qui est comme vous l'avez dit tout à l'heure la négociation commerciale sur le commerce et les transactions, ne s'occupe pas de l'agriculture.

- La première fois que l'on m'en a parlé, c'était en 1985, c'était M. Reagan. Je débarque à Bonn, pour une réunion au Sommet des Sept pays industrialisés les plus importants, et un hélicoptère me prend et m'amène - j'étais au courant mais dans l'heure précédant seulement - dans une dépendance de l'ambassade américaine, où m'attendaient M. Reagan, et les principaux dirigeants américains. La première question qu'il m'ait posée, est celle-là : "il faut que la France accepte que les négociations commerciales commencent immédiatement sur l'agriculture". La situation était un peu difficile, parce que nous avons en même temps à répondre à la question américaine sur ce qu'ils appelaient à l'époque la "guerre des étoiles", sur le plan militaire, et dans les deux cas je ne pouvais que dire non.

- Non pas "non" à la négociation sur l'agriculture, mais "non" à une négociation mondiale qui ne s'appliquerait qu'à l'agriculture : il y a des domaines industriels, les services, la propriété industrielle..

- QUESTION.- Justement, monsieur le Président, on a le sentiment que nous-mêmes nous mettons l'agriculture au premier plan, et que nous laissons tomber les autres secteurs, notamment ceux des services. On a l'impression que l'on cède et peut-être pour des raisons électorales à des demandes abusives des agriculteurs...

- LE PRESIDENT.- Il faut en tenir compte, mais pas au point d'être injuste à l'égard des autres disciplines industrielles.

- QUESTION.- Est-ce que cela peut bloquer éternellement cette négociation qui est très importante ?

- LE PRESIDENT.- Il faut bien que quelqu'un cherche un accord honnête, pour cela il faut faire des concessions. On en a déjà fait, les Américains en ont fait quelques-unes, pas assez.

- QUESTION.- Est-ce qu'on va en faire des nouvelles ?

- LE PRESIDENT.- J'espère bien que les Américains en feront.

- QUESTION.- Et nous ?

- LE PRESIDENT.- Cela dépend desquelles. Je demande à voir. Ce n'est pas bloqué.\

QUESTION.- C'est vrai que c'est l'Europe qui négocie. On parle de la solidarité européenne, jusqu'où va-t-elle ? On sent bien que les Britanniques trouvent qu'il faut trouver un accord assez rapidement.

- LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas les mêmes intérêts.

- QUESTION.- Les Allemands nous soutiennent encore. Combien de temps est-ce que la France ne va pas être isolée ?

- LE PRESIDENT.- C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Pour l'instant tel n'est pas le cas. Les deux discussions principales portent à la fois sur la négociation dont nous parlions, agriculture, services, secteur industriels, propriétés industrielles, etc, et d'autre part, ce n'est pas exactement lié, mais cela a lieu en même temps, sur les oléagineux.

- Il faut savoir que la France s'est quand même mise dans un mauvais pas. Si ces discussions ont lieu aujourd'hui, si elles sont difficiles, c'est parce qu'en 1962, pour les protéo-oléagineux, pour les oléagineux à l'époque, c'était surtout le soja. On parlait de colza, de tournesol, etc, c'était parce que la politique agricole commune venait d'être adoptée entre les 6 pays de l'Europe de la Communauté et il n'y en avait que 6 à l'époque. C'était le traité de Rome en 1957 et la politique agricole c'était en 1962, et en 1962 les Américains ont dit : "vous prenez des mesures qui ont une allure protectionniste, nous voulons une compensation". Ils ont obtenu du gouvernement de M. Pompidou, c'était la Présidence du Général de Gaulle, que les produits oléagineux américains puissent entrer par exception dans le marché commun européen, sans payer de taxe. Naturellement c'était l'envahissement. En 1967, cela a recommencé. C'était le débat sur les céréales, et les Américains ont dit : "vous vous accordez des avantages de caractère protectionniste, nous sommes pour un libéralisme total". Cela, c'est dans les paroles, dans les actes cela ne se passe jamais tout à fait comme cela. "Et nous demandons une situation particulière pour ce que l'on appelle les produits de substitution, c'est-à-dire les produits qui se substitueront aux céréales, notamment pour la nourriture des animaux, je pense au gluten de maïs et bien d'autres choses, qui représentent des sommes considérables. Nos producteurs se sont trouvés devant la difficulté de voir arriver par millions de tonnes ces produits et donc eux, de ne pas les vendre, de ne pas les fournir pour la nourriture animale. Donc en 1962, et en 1967, on a consenti à cela.

- QUESTION.- Mais aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- Il faudrait que les Américains consentent à revenir sur les avantages qu'ils ont reçus à l'époque. Ils ne peuvent pas sur chaque négociation reprendre les mêmes avantages.\

QUESTION.- S'ils poursuivent leurs menaces de rétorsion, notamment une augmentation de 200 % des droits de douane sur les produits français, européens en général, est-ce que vous êtes favorable à des contre rétorsions ?

- LE PRESIDENT.- Je pense que, oui, bien entendu, si les Américains passent à exécution. Le débat actuel est de savoir si l'on doit, dès maintenant, prévoir ces mesures de rétorsion pour le mois de décembre. C'est le débat qui a lieu aujourd'hui à Bruxelles ou ailleurs et la France l'a demandé.

- QUESTION.- Nos partenaires n'ont pas l'air très favorables à cette idée.

- LE PRESIDENT.- Ils préfèrent attendre de voir les Américains passer à exécution. Je pense qu'il vaudrait mieux prendre nos précautions, mais ce n'est pas un débat de fond. Le débat de fond, c'est de savoir si la Communauté est décidée à défendre ses intérêts, le jour venu.\

QUESTION.- On parlait de cette solidarité européenne difficile dans les négociations du GATT et on a l'impression que cette Europe d'après Maastricht ne va pas très bien

On a l'impression que cette Europe d'après Maastricht ne va pas très bien.

- LE PRESIDENT.- On n'est pas encore "après Maastricht".

- QUESTION.- Un élément est surtout important. La ratification du traité, la procédure prend du retard.

- LE PRESIDENT.- Elle n'a pas pris de retard, elle en prendra à partir du 1er janvier 1993.

- QUESTION.- Comment jugez-vous la décision de la Grande-Bretagne de reporter au printemps prochain ?

- LE PRESIDENT.- Je la juge mal.

- QUESTION.- C'est inacceptable ?

- LE PRESIDENT.- Mais elle n'est pas surprenante. Dans tous les grands accords européens de ces dernières années, nous avons connu ce même genre de difficultés avec la Grande-Bretagne et déjà avec le Danemark. Déjà, l'autre fois - je parle de l'Acte Unique du marché sans frontières - je me souviens du débat avec Mme Thatcher à Luxembourg, fin 1985, sur ce fameux accord. Jusqu'aux dernières minutes - un débat qui a duré des heures et même des jours - l'Angleterre était contre et finalement, pour éviter d'être isolée, elle a fini par accepter.

- M. Major a donné son accord à Maastricht. Il y a sa signature au bas du Traité. Donc, je pense qu'il tiendra sa parole. S'il était mis en minorité, il n'y pourrait rien, le pauvre. Cela peut arriver à chacun d'être minoritaire dans son pays. Mais tel n'a pas été le cas jusqu'ici. Peut-être est-il tenu à une certaine prudence. Peut-être voudra-t-il obtenir quelques délais supplémentaires, c'est ce que je crois comprendre lorsqu'il dit : "On se décidera quand les Danois auront changé de position". Ce n'est pas admissible.

- QUESTION.- Comment est-ce que vous pouvez protester ?

- LE PRESIDENT.- Je le lui dis et lui dirai £ cela m'arrive de le rencontrer. Il y aura un Conseil européen à Edimbourg au mois de décembre, mais on n'est pas encore au 1er janvier. Il ne faut pas préjuger la décision finale de M. Major qui, au demeurant, avait semblé dire, il y a peu de temps, que la Grande-Bretagne se serait prononcée avant le 1er janvier. On va être raisonnable. La position dans laquelle il s'est placé, en disant "après la décision danoise" n'est pas acceptable, parce que cela pourrait durer autant que le veulent les Danois. Dans ce cas, les Danois sont maîtres de la décision de l'Europe, ce n'est pas acceptable non plus...six mois, douze mois, on attendra 1994 ! Non. S'ils ont besoin d'un délai de quelques semaines en 1993, après le 1er janvier, je veux bien. Quand je dis "je veux bien", c'est au nom de la France, mais pas plus.

- QUESTION.- On a quand même l'impression qu'on s'est un peu précipité, du coup, nous. On s'est pressé £ les autres ne prennent pas tant d'égards, ils prennent leur temps.

- LE PRESIDENT.- Pas tous.

- QUESTION.- Certains, les Anglais en tout cas.

- LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas été les premiers à nous prononcer £ il fallait donner le bon exemple. Les autres, vous le savez, à l'exception de la Grande-Bretagne, se seront prononcés avant le 1er janvier. Il y aura 10 pays sur 12, c'est un pronostic facile à faire, qui auront accepté Maastricht dans les délais prévus.\

QUESTION.- Monsieur le Président, il y a une affaire qui préoccupe - je dirai même qui bouleverse - tous les Français, c'est l'affaire du sang contaminé. Il y a eu une loi d'indemnisation, un procès, un jugement, et les Français ont l'impression d'abord de ne pas tout savoir, ensuite que toute la justice n'a pas été faite sur cette affaire. Alors, les politiques sont-ils responsables et les politiques doivent-ils être jugés ?

- LE PRESIDENT.- D'abord je vous dirai qu'il ne m'appartient pas de décider qui est responsable et qui est coupable ou qui ne l'est pas. Ce n'est pas de ma compétence et je ne me le permettrais pas. Je peux, en revanche, constater, admettre des défaillances ou, comme on dit depuis quelque temps, des dysfonctionnements dans le fonctionnement de l'Etat, et dans ce cas-là, il faut les corriger.

- Première pensée qui vient à l'esprit, mais je ne veux pas ajouter des mots les uns après les autres, c'est que c'est un drame épouvantable pour ces familles qui perdent l'être qu'elles aiment, après avoir fait confiance. On fait une transfusion, la transfusion va sauver, et elle tue !

- Puisque je suis Président de la République, je voudrais au moins que chacune des familles

frappées sache qu'un immense désarroi, un immense effort de solidarité nationale, une sorte de ... comment dirais-je ?... pardon de la nation à leur égard leur est dû.

- Je n'ajouterais rien. Quand on se trouve devant la mort de quelqu'un que l'on aime, ou dans une famille amie, comme on se sent impuissant à traduire et la peine qu'on éprouve, et la possibilité d'apaiser, en quoi que ce soit, la douleur des autres. Et pourtant, aussi, on se rend compte qu'aussi peu que l'on fasse, aussi malhabile qu'on soit pour le dire, si l'autre sait qu'on l'aime, même si l'on ne peut pas éprouver sa douleur, on souffre pour elle de ce malheur. Cela, il faut que les Français frappés le sachent.

- On peut dire : "Cela ne suffit pas, ce sont de bons sentiments, les bons sentiments, on en est abreuvé". C'est vrai, on est abreuvé des déclarations de ce genre, mais on a raison de le faire. Ce qu'il faut, c'est prendre des décisions qui permettent, soit de réparer le dommage autant qu'il est réparable, et là, il est si peu réparable, mais enfin tout de même... soit éviter certaines situations matérielles, corriger certaines situations matérielles, soit corriger les erreurs et le cas échéant, les sanctionner.

` Suite sur l'affaire de la transfusion sanguine `

- LE PRESIDENT.- Il y a le domaine de la justice. La justice s'est prononcée, elle a d'ailleurs continué de s'intéresser à l'affaire. Très bien, c'est son domaine. Je n'ai même pas le droit d'intervenir dans ce domaine-là. La justice doit être indépendante. Mais dès lors, des hommes ont été déjà sanctionnés, punis par de la prison, peine sévère. Qu'éprouvent ces gens qui n'ont pas le sentiment d'avoir souvent été vraiment coupables ? Mais objectivement, ils étaient là pour empêcher ce genre de désastre, ils ont plutôt - c'est la justice qui le dit - contribué à l'aggraver. Ils sont sanctionnés.

- Alors, les politiques ? Moi, j'ai à veiller à ce que les institutions fonctionnent de telle sorte que, dans un ministère, cela ne soit plus possible, surtout celui de la santé, comme l'a fait remarquer M. Kouchner récemment, qui ne s'en est pas pris du tout aux personnes, ce n'est pas son genre, mais qui s'est attaqué déjà à réformer le ministère qui fonctionne mal, on vient de le voir, et à quel prix !...

- QUESTION.- Il a parlé de laxisme, effectivement.

- LE PRESIDENT.- C'est vrai que lorsqu'on décide qu'il n'y aura plus de prélèvements sanguins dans les prisons et que cela continue, pas d'une façon générale, mais dans trop de prisons, encore récemment, on se dit : "Il y a quelque chose qui ne va pas". Laxisme, si vous voulez, c'est-à-dire qu'on ne s'intéresse pas assez à ce qu'on fait, et sans doute les structures administratives sont-elles trop faibles. Il faut corriger cela.

- Sur le plan du rôle d'un ministre, c'est aux Assemblées qui désignent les membres de la Haute Cour de Justice, de prendre leurs responsabilités.

- QUESTION.- Vous voulez dire que vous êtes favorable au passage...

- LE PRESIDENT.- Je suis prêt à répondre à votre question sur le problème de la Haute Cour et des éventuelles réformes constitutionnelles qui seraient nécessitées par une réforme de la Haute Cour et par toutes les autres transformations nécessaires dans notre République.

QUESTION.- Monsieur le Président, on en revient au fonctionnement du ministère, parce que c'est très important. Vous avez parlé de ce mot à la mode, dysfonctionnement, mais c'est vrai. Est-ce qu'un ministre n'est pas complètement responsable de son administration ? Est-ce qu'un ministre, dans un monde moderne difficile ne doit pas être complètement soumis aux experts ou au contraire, refuser la "dictature" des experts ? Il y a une responsabilité politique forte des ministres, sur leurs administrations.

- LE PRESIDENT.- Je veux être aussi juste que possible. Je ne veux pas céder aux passions et aux modes. Je m'interroge. Je me dis : si j'avais été ministre de la santé en 1984, et si personne ne m'avait dit clairement : "la transfusion sanguine, cela ne marche pas, il y a danger mortel pour des centaines et des centaines de personnes"... si personne ne me le dit, je suis responsable en conscience. Non. Je suis responsable parce que j'exerce cette fonction. Responsable, je dois rendre compte.

- QUESTION.- ... bien qu'ignorant, disait Bernard Kouchner.

- LE PRESIDENT.- J'admets que ce soit normal qu'on me demande...

- QUESTION.- Concrètement, cela veut dire que vous souhaiteriez, que ce serait logique que les trois ministres en cause...

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas à entrer dans le cas des personnes, ce n'est pas du tout mon rôle.\

QUESTION.- Il y a des hommes politiques qui sont mis en cause.

- LE PRESIDENT.- Pardonnez-moi, je vais vous répondre très clairement. D'une part, il y a la justice qui a demandé des explications à toutes les personnes que l'on sait, les médecins, les fonctionnaires, et d'autre part, il y a des demandes pour que les ministres qui avaient la fonction de veiller au ministère de la santé soient traduits en Haute Cour. Comment est-ce que cela pourrait se faire ? Par une demande. Cette demande a d'ailleurs été formulée au Sénat. On a dit : il faut donc traduire devant la Haute Cour de Justice les ministres qui se sont trouvés responsables de la direction de cette administration qui a mal marché au moment voulu, c'est-à-dire au moment où on aurait pu épargner des vies humaines...

- QUESTION.- Et vous trouvez cela logique ?

- LE PRESIDENT.- Ce que je veux dire, c'est que, premièrement, les deux articles de la Constitution, l'article 67 et l'article 68, qui prévoient la création et la compétence de la Haute Cour de Justice, sont deux articles boiteux, bâtards, mal fichus. Ils recouvrent à la fois les crimes de haute trahison, cela, c'est le Président de la République, ou bien des complots contre la sûreté de l'Etat, (c'est arrivé dans l'histoire : on a vu Déroulède, Boulanger, on a vu pendant la première Guerre mondiale, Caillaux, etc., traduits devant cette Haute Cour). Mais on a ajouté par la suite, durant les IVème et Vème Républiques, les crimes et délits commis par les ministres, pendant l'exercice de leurs fonctions, et cela, ce sont des choses qui relèvent plutôt du droit commun.

- Je voudrais être clair. Je sais bien que c'est toujours un peu difficile de parler longtemps à la télévision, on risque d'être confus, j'essaie d'être clair.

- Ces articles 67 et 68 mélangent le crime de haute trahison, de complot contre la sûreté de l'Etat, avec des incriminations de droit commun que d'autres Français peuvent avoir à connaître.

- Alors, en fait, c'est une ambition telle qu'elle ne s'est jamais réalisée. Savez-vous, que depuis 1958, par exemple, on a connu neuf législatures. On a élu neuf fois des Assemblées nationales et il n'y a eu de Haute Cour de Justice que dans trois de ces législatures. C'est-à-dire qu'à six reprises, on n'a pas désigné de Haute Cour de Justice, comme si les députés se disaient : cela ne sert à rien.

- C'est vrai que cela n'a pas servi à grand chose car il n'est jamais arrivé - jamais arrivé - qu'un ministre soit traduit. Il y a eu des tentatives, elles n'ont pas abouti.\

QUESTION.- Mais, monsieur le Président, pourquoi est-ce qu'à ce moment-là, vous n'avez pas réformé ces deux articles plus tôt ? Vous êtes bien conscient, vous nous expliquez clairement qu'ils ne fonctionnent pas, pourquoi à ce moment-là est-ce que vous n'avez pas pris des mesures de révision constitutionnelle plus tôt ? Est-ce qu'à chaud, on n'a pas le sentiment que c'est une réforme sur mesure pour éventuellement contourner la Constitution aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- Vous me parlez de cela un peu trop tôt, laissez-moi vous apporter la deuxième partie de ma réponse. Pourquoi est-ce que je ne l'ai pas fait plus tôt ? Je ne pouvais pas tout faire dans les six premiers mois...

- QUESTION.- Dans les onze années !

- LE PRESIDENT.- Personne ne l'a fait avant moi, j'ai annoncé l'an dernier que je proposerai une révision constitutionnelle pour 1992, enfin que j'aborderai ce sujet en 1992 et je le fais, et je le fais avec vous, si vous voulez continuer cette conversation.

- La Haute Cour de Justice n'est qu'un élément parmi d'autres et pour la Haute Cour de Justice, je pense qu'une réforme est indispensable. Il n'est pas possible que les ministres jouissent d'une impunité, d'un privilège de juridiction, par carence, puisqu'il n'y a pas de Haute Cour, parce que les membres, les jurés de la Haute Cour ne sont pas désignés, ou bien quand ils sont désignés, jamais les problèmes de droit commun, crimes ou délits ne viennent devant elle. Cela veut dire qu'en fait, depuis 1958, j'imagine bien qu'il y a des ministres qui ont commis aussi des erreurs avant 1992, aucun d'entre eux n'a eu à rendre compte de ses actes.

- En fait, ces articles consacrent l'immunité ministérielle. Donc, il faut changer cela. Le

- En fait, ces articles consacrent l'impuissance ministérielle. Donc, il faut changer cela. Je demanderai - mais je vais élargir mon propos dans un instant - je demanderai qu'on modifie ces articles de la Constitution sur la Haute Cour de Justice.\

QUESTION.- Qui doit juger, à votre avis, monsieur le Président, les ministres ?

- LE PRESIDENT.- Ce n'est pas le sujet. Seulement, il appartient à l'Assemblée nationale - le Sénat l'a fait - de désigner ses représentants à la Cour de Justice. Je crois qu'elle en a douze à nommer.

- QUESTION.- Les socialistes, apparemment, n'ont pas désigné les leurs et bloquent un peu la procédure.

- LE PRESIDENT.- Ce ne sont pas les socialistes. Il y a eu six législatures, je vous l'ai dit tout à l'heure, sur neuf. Sur ces législatures, il y avait cinq législatures dirigées par des majorités de droite.

- QUESTION.- La dernière fois qu'un ministre est arrivé au seuil de la Haute Cour, c'est une loi d'amnistie qui l'a empêché de comparaître.

- LE PRESIDENT.- Il l'a bien regretté d'ailleurs ! Il aurait mieux valu qu'il y aille.

- QUESTION.- Peut-être, mais ce n'est pas seulement le mauvais fonctionnement de la Haute Cour, c'est aussi parfois des facteurs extérieurs.

- LE PRESIDENT.- Oui, des facteurs extérieurs, mais en réalité, la Haute Cour n'a jamais fonctionné, jamais, jamais, et personne ne l'a demandé. En 1963, quand on a demandé une interprétation à la Cour de Cassation, on a maintenu cette disposition, parce que je pense bien qu'on ne voulait pas que les ministres puissent rendre compte de leurs actes. Eh bien ! moi, je le veux et je souhaite réformer la Constitution. Mais je dis à ceux qui m'entendent qu'ils ne doivent pas en tirer la conclusion qu'on ne fera rien. Je dis : tant que la Constitution n'est pas réformée, il faut l'appliquer, ce qui veut dire que le devoir actuel consiste à élire les membres de la Haute Cour de Justice et à la faire fonctionner normalement jusqu'à ce qu'une réforme soit adoptée. Il faudra du temps, sans doute, et beaucoup de débats parce que les opinions des différents partis politiques ne sont pas très semblables en la matière.\

QUESTION.- C'est dire, monsieur le Président, que vous souhaitez donc que la formule actuelle joue, c'est-à-dire que M. Fabius, Mme Dufoix ou M. Hervé, s'il y a saisine...

- LE PRESIDENT.- Non, non ce n'est pas à moi d'établir une procédure, c'est aux assemblées de désigner les personnes.

- QUESTION.- Tout à fait, mais si une procédure se met en route, vous souhaitez qu'elle soit appliquée ?

- LE PRESIDENT.- Si une procédure se met en route, elle ne peut se mettre en route que selon les termes de la Constitution, c'est-à-dire d'abord que les députés soient élus dans les conditions déterminées, je ne veux pas m'attarder là-dessus, pour siéger à cette Haute Cour, que cette Haute Cour puisse siéger valablement qu'elle se saisisse des cas dont on la chargera, dont les assemblées la chargeront.

- Cela, ce n'est pas de la responsabilité du Président de la République, c'est de la responsabilité du Parlement. Ne me dites pas M. Untel, Mme Unetelle, M. Untel. Bien entendu, je sais très bien de quoi on parle, mais je dis que les personnes qui seront désignées par le Sénat et par l'Assemblée nationale, dans des conditions identiques, car ce sont des décisions qui doivent être prises dans les mêmes termes dans les deux assemblées, seront soumises aux lois actuelles, c'est-à-dire aux articles 67 et 68, détestables, mais qui ont été acceptés par le peuple en 1958. Mais il faut se dépêcher de la réformer.

- QUESTION.- C'est-à-dire qu'il faut que ce soit fait, par exemple, avant les législatives ?

- LE PRESIDENT.- Si vous voulez bien qu'on englobe cette conversation dans celle sur la réforme constitutionnelle, ne faisons pas un sort à cette réforme, mais on peut en parler tout de suite.

- QUESTION.- D'un mot, monsieur le Président, vous pensez qu'au fond, les trois ministres dont l'ancien Premier ministre, ont intérêt à s'expliquer ? C'est ce que souhaite Laurent Fabius.

- LE PRESIDENT.- Pas de personne.

- QUESTION.- Mais Laurent Fabius le souhaite. Est-ce que vous pensez que quand on est mis en cause...

- LE PRESIDENT.- Je ne veux pas parler des personnes. Les assemblées désigneront qui elles voudront, accueilleront qui elles voudront, et ces personnes se défendront.
- Je pense qu'il est préférable pour quiconque de faire valoir sa défense et d'être acquitté. Mais je ne veux pas entrer dans les problèmes de personnes. Vous me dites : "Y compris M. Fabius", je dis que je refuse de répondre à cette question, M. Fabius n'a d'ailleurs par été cité par le Sénat. Il faudrait peut-être d'ailleurs, dans ce cas-là, que plusieurs anciens Premiers ministres rendent compte de la même façon, car cela s'étale sur pas mal d'années.
- QUESTION.- Vous voulez parler de monsieur...
- LE PRESIDENT.- Non, ce que je veux dire simplement, c'est que si le Premier ministre de l'époque doit être mis en cause, cela relèvera de la responsabilité du Parlement et pas de la mienne. Mais je dis que s'il est mis en cause, alors il faudra appliquer les règles actuelles de la Constitution, qu'il faudrait d'autre part se hâter de réformer.
- QUESTION.- Alors, cette réforme...
- LE PRESIDENT.- Est-ce que c'est clair ?
- QUESTION.- Tout à fait, monsieur le Président.\
- QUESTION.- Est-ce que vous comptez inclure dans cette réforme les autres thèmes que vous avez abordés, c'est-à-dire...
- LE PRESIDENT.- Le débat sur le mandat présidentiel et sa durée ? Cela peut être alternatif, ceci ou cela, mais il faut s'attaquer au problème. Tout le monde en parle, cela intéresse tout le monde, tout le monde trouve (je l'ai dit plusieurs fois)...
- QUESTION.- Ce n'est pas désintéressé !
- LE PRESIDENT.- ... que sept ans, c'est long, et quatorze ans, encore plus, si on est réélu !
- QUESTION.- Vous l'avez dit vous-même.
- LE PRESIDENT.- Personnellement, je trouve qu'on n'a quand même pas tort. Quatorze ans, c'est long.
- QUESTION.- Cela veut dire que vous êtes favorable à cinq, six, ou sept ?
- LE PRESIDENT.- Non. C'est vous qui interprétez...
- QUESTION.- Il y a trois thèses.. On vous pose la question parce qu'on a un peu de mal à y voir clair.
- LE PRESIDENT.- C'est clair. Je dis qu'il faut remanier...
- QUESTION.- Oui, mais pour quel type de mandat ?
- LE PRESIDENT.- Ce n'est pas à vous que je le dirai, figurez-vous ! Ce n'est pas à vous, ce soir, que je le dirai. Et pourquoi ? Parce que j'ai l'intention de faire des propositions sur cinq, six ou sept points constitutionnels. Je ferai connaître mes propositions aux Présidents des assemblées, au Président du Conseil constitutionnel et à telle ou telle personnalité dont l'avis me paraîtra utile.
- Ces personnalités seront saisies de mon projet avant le 30 novembre de cette année (nous sommes le 9), de telle sorte que ce projet devra, ensuite, être soumis à une procédure d'examen. Je souhaite (mais cela a déjà été dit et on ne s'est pas trompé sur mes intentions), je souhaite, comme cela s'est fait, mais dans des conditions différentes, en 1958, pour la Constitution qui nous régit actuellement, qu'un comité consultatif constitutionnel se mette en place, peut-être sur des bases comparables avec des parlementaires et des juristes...\
- QUESTION.- C'est donc une réforme de très grande ampleur.. C'est la VIème République que vous préparez ?
- LE PRESIDENT.- Non, je ne vais pas jusque là, parce que je ne touche pas aux articles principaux de la Constitution. Je voudrais surtout établir un meilleur équilibre :
- pour le mandat présidentiel, s'il y a une majorité pour s'entendre sur une mesure particulière, ce qui ne sera pas facile
 - sur les relations entre l'exécutif (gouvernement, Président) et le Parlement.
 - le judiciaire : la justice est indépendante, mais quelquefois elle en doute elle-même ! Eh bien ! Que l'on fasse ce qu'il faut pour que nul ne puisse en douter ! Conseil supérieur de la Magistrature, rôle du Parquet. Je traiterai ces problèmes.
- QUESTION.- Le référendum ?

- LE PRESIDENT.- Le référendum, je pense qu'on peut en élargir le champ, sous contrôle. Je veux dire qu'il faut que le Conseil constitutionnel puisse quand même donner son avis pour qu'on ne tombe pas sur des propositions farfelues. Enfin, je pense qu'il faut revenir sur la proposition que j'avais faite, qui a été recalée à l'époque, sur le droit de saisine de tout citoyen : que tout citoyen puisse se plaindre d'une loi qui lui semblera nuire à sa liberté, que cette plainte-là ne soit pas réservée à des parlementaires ou à des personnes qualifiées mais que tout citoyen puisse dire : "Cette loi-là brime mon droit, ma liberté, je me plains "

- Je suis déjà habitué à cela puisque j'ai fait adopter par la France les institutions européennes en matière de Cour européenne, qui étaient jusqu'alors refusées, c'est-à-dire que tout citoyen français peut, aujourd'hui, se plaindre devant la Cour européenne. Je veux qu'il puisse se plaindre devant son Conseil constitutionnel. Bien entendu, là aussi, certaines précautions doivent être prises.

- Et puis, il faut aussi un peu nettoyer la Constitution. Vous savez qu'il y a un tas de domaines complètement périmés. Je pense à la Communauté française. Tout cela n'existe plus, cela encombre la Constitution, il faut la nettoyer. Donc, il faut l'équilibrer, il faut la nettoyer, et particulièrement l'équilibrer par une révision de la Haute Cour de Justice.

- QUESTION.- Le calendrier, monsieur le Président.. Si je comprends bien, avant le 30 novembre, vous faites des propositions que vous soumettez aux Présidents des deux Assemblées...

- LE PRESIDENT.- Je mettrai mes propositions en ordre. Ce ne sera pas difficile, parce que j'y ai pensé depuis déjà quelque temps.

- QUESTION.- Alors, pourquoi ne les dites-vous pas aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- Parce que je pense que mon devoir est de traiter ces choses d'abord avec les gens dont c'est la charge, donc avec les Présidents des deux grandes assemblées, le Président du Conseil constitutionnel, telle ou telle personne qualifiée, les représentants des groupes parlementaires. C'est normal. Je serais le premier à trouver déplaisant que ce type d'annonce soit fait comme cela, ailleurs et autrement. Mais, à partir du 30 novembre, ces propositions seront publiques...

- QUESTION.- Et ensuite ?

- LE PRESIDENT.- Alors, vous pourrez m'interroger, si vous le voulez, autant que vous voudrez sur la suite des choses.

QUESTION.- Le calendrier, monsieur le Président.. Si une commission se met en place, travaille, réfléchit, comment est-ce que cela se passe après ?

- LE PRESIDENT.- Un comité consultatif..

- QUESTION.- ... Voilà, un comité consultatif réfléchit.. Vous attendez des propositions à quelle date, sur quelle échéance ? Avant les législatives ?

- LE PRESIDENT.- Non, je ne me fais pas d'illusions..

- QUESTION.- Pendant la cohabitation éventuelle ?

- LE PRESIDENT.- Le plus tôt sera le mieux. Si c'est trois mois, ce sera avant les élections législatives. Si c'est six mois, ce sera après.. Mais vous savez, ce n'est pas une affaire de majorité ou de législature, c'est l'affaire de la République. Les institutions doivent être assainies, doivent être nettoyées, doivent être équilibrées. Eh bien ! Moi, je fais confiance à toute majorité pour choisir la meilleure solution. Mes propositions seront là, elles seront acceptées ou elles seront refusées, on verra bien et on jugera sur pièces.

- QUESTION.- Vous savez bien, monsieur le Président, que l'on va dire que vous relancez ce débat en pleine campagne des législatives..

- LE PRESIDENT.- Je l'ai dit l'année dernière..

- QUESTION.- ...mais le calendrier tombe comme cela..

- LE PRESIDENT.- Je l'ai dit l'année dernière, donc ce n'est pas une invention de dernière minute.

- Deuxièmement, je ne fixe pas de délai, je ne dis pas : "Votez cela avant les prochaines élections", parce que je sais très bien les objections qui me seraient faites par les formations de l'opposition. Je dis : "Prenez votre temps". Mais, je voudrais bien achever cette œuvre avant le

l'opposition. Je dis : Prenez votre temps . Mais, je voudrais bien achever cette oeuvre avant la fin de mon septennat, pendant ma présidence, puisque c'est une chose qui me tient à coeur.\

QUESTION.- Cela veut dire que, s'il y a une réforme du mandat, elle ne modifiera pas votre mandat ?

- LE PRESIDENT.- Cela c'est une autre chose. Vous entrez dans le vif du sujet des réformes en question.

- QUESTION.- Vous parlez de la fin de votre septennat, est-ce à dire que vous irez jusqu'au bout de votre septennat ?

- LE PRESIDENT.- Vous voulez toujours que je vous réponde à vous d'abord, avant M. Monory et M. Emmanuelli !

- QUESTION.- A moi, et aux Français qui nous regardent...

- LE PRESIDENT.- Mais, les Français seront patients. Ils seront peut-être déjà très contents de savoir que, dans trois semaines, la République saura à quoi s'en tenir sur l'éventuelle modification de ses institutions. Mais je ne les modifie pas de fond en comble, c'est pourquoi on ne peut pas...

- QUESTION.- Quand même, c'est important, monsieur le Président...

- LE PRESIDENT.- C'est important, mais ce n'est pas de fond en comble. C'est pourquoi je ne pense pas que l'on puisse parler de "VIème République". Maintenant, si quelqu'un veut en parler, cela ne me gêne pas...

- QUESTION.- Monsieur le Président, si vous imaginez ce calendrier, cela se terminera par un référendum, je présume, et vous consulterez les Français sur cette réforme constitutionnelle ?

- LE PRESIDENT.- C'est selon. Il y a des dispositions qui ne seront pas du tout du ressort du référendum et d'autres qui pourraient en relever.

- D'une façon générale, il s'agira de propositions qui relèveront surtout de la décision du Congrès, c'est-à-dire des parlementaires réunis et se prononçant à une majorité qualifiée des 3/5èmes, comme on l'a fait pour la révision de la Constitution préalable à l'approbation du Traité de Maastricht.

- QUESTION.- Donc, s'il y a ce grand chantier, ce calendrier sur plus d'une année, cela veut dire évidemment que vous acceptez la cohabitation ?

- LE PRESIDENT.- Sur plus d'une année, je ne sais pas, moi. Je me sens hors d'état de dire au comité consultatif, puis aux parlementaires réunis en Congrès : "Décidez-vous avant les élections législatives " Cela pourrait même apparaître comme un procédé qui n'est pas dans mon esprit.

- QUESTION.- Cela prendra peut-être un peu de temps...

- LE PRESIDENT.- Cela prendra un peu de temps, c'est quand même normal, c'est une affaire sérieuse, cela n'en prendra pas trop, j'espère.

- D'abord, je pense que la future Assemblée - maintenant, si cela se décide avant, ce serait encore mieux - aura quelque hâte, par exemple, à modifier la Haute Cour de Justice. Je pense qu'elle sera heureuse de pouvoir renforcer les garanties de l'indépendance de la Magistrature.

- Je pense que cette nouvelle Assemblée désirera, comme je le désire moi-même, améliorer les relations entre l'exécutif et le législatif, faire que le Parlement dispose de plus de latitude pour exercer son rôle.

- QUESTION.- Cette Assemblée d'opposition sera peut-être préoccupée par la durée du mandat présidentiel ?

- LE PRESIDENT.- Cela l'occupe toujours beaucoup !\

QUESTION.- Si vous mettez ce calendrier en route, cela veut dire que vous entrez dans la logique d'une cohabitation, monsieur le Président ?

- LE PRESIDENT.- Cette logique ce n'est pas moi qui la souhaite, ce n'est pas moi qui l'impose. Si les Français décident d'avoir une majorité de couleur différente de celle d'aujourd'hui, je m'inclinerai, comme je l'ai fait déjà en 1986. C'est le peuple qui décide. Je suis là pour exécuter ses décisions.

- QUESTION.- Monsieur le Président, vous savez que certains se demandent au fond si cette cohabitation, vous la supporterez comme vous l'avez supportée une première fois.

- LE PRESIDENT.- Oui, je l'ai supportée.

- QUESTION.- Est-ce que vous pourrez l'assumer ? L'opinion a un peu changé à l'égard de la cohabitation, les Français sont plus partagés, l'opposition s'affirme beaucoup plus dure, les sondages...

- LE PRESIDENT.- On ne peut pas tout faire selon les sondages. En réalité la cohabitation a fonctionné de telle sorte que moi, contrairement à ce que je lis dans beaucoup d'articles, ou de déclarations, je n'ai jamais empêché le gouvernement de l'époque d'exercer sa fonction : j'ai refusé de signer des ordonnances et je n'étais pas obligé de le faire, j'ai refusé. En revanche - et là j'étais contraint de le faire, sans quoi j'aurais été en état de forfaiture, ce qui n'était pas mon intention - j'ai signé toutes les lois qui ont été adoptées, et des lois qui ne me plaisaient pas, ont été adoptées par la nouvelle majorité. Telle est ma disposition d'aujourd'hui.

- Pardonnez-moi d'être un peu répétitif, mais la Constitution, y compris la Constitution révisée, rien que la Constitution, c'est mon devoir, je le ferai. Je ne l'appelle pas de mes vœux, vous l'admettez...

- QUESTION.- Mais politiquement pourrez-vous l'assumer, s'il y a 400 députés de droite, s'il y a une opposition très dure ? Votre cote de popularité qui a baissé de 9 points, qui peut-être ne remontera pas d'ici là...

- LE PRESIDENT.- Qui sait ? Vous avez peut-être raison. J'aborderai ce sujet avec une très grande patience, une très grande sérénité. Président de la République, j'ai en principe devant moi, près de deux ans et demi. J'accomplirai mon rôle autant que mes forces me le permettront, mais si j'ai à affronter quelques tempêtes, disons que j'en ai l'habitude.

- QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez eu une formule en 1985, vous aviez dit : "je ne resterai pas inerte". Cette fois, la cohabitation sera sans doute différente, les temps sont différents.

- LE PRESIDENT.- Qui sait ?

- QUESTION.- Est-ce que la formule est toujours valable ou est-ce qu'il y en a une autre ?

- LE PRESIDENT.- Qui sait ? Inerte, ce serait offenser ma fonction. Le Président de la République d'aujourd'hui n'est pas la borne à laquelle on attache son char comme disait Georges Clémenceau. Le Président de la République a un rôle à jouer, il doit le jouer dans le cadre de la Constitution, pas davantage.

QUESTION.- Par exemple, comment choisirez-vous votre Premier ministre ? En 1986, vous aviez dit qu'il représenterait la volonté populaire. On a entendu M. Raymond Barre qui disait que, selon lui le Premier ministre ne doit pas être hostile au Président. Quel est le profit qui vous sérait ?

- LE PRESIDENT.- J'ai toute liberté de choix. Je considère que l'honnêteté qui préside à la vie d'une République me conduira naturellement - l'inverse serait stupide, parce qu'il n'y aurait pas de majorité - à appeler un Premier ministre appartenant à la nouvelle majorité.

- QUESTION.- C'est celui qui aura, soyons simple, le plus de députés ? Vous avez tout à fait libre choix ?

- LE PRESIDENT.- Tout à fait libre choix.

- QUESTION.- Il faut qu'il ait une majorité à l'Assemblée..., M. Balladur par exemple ?

- LE PRESIDENT.- Vous êtes d'une curiosité...

- QUESTION.- C'est notre métier.

- LE PRESIDENT.- Je n'en sais rien moi-même. D'abord, je ne sais pas s'il y aura cohabitation, je ne sais pas qui gagnera les élections. Même si je suis un lecteur attentif de vos articles, des sondages - je vois bien comment les choses tournent - mais enfin, rien n'est jamais joué et ensuite, laissez-moi réfléchir : je verrai les choses quand elles se seront produites. Je serai honnête avec le suffrage universel.

QUESTION.- Avez-vous l'impression que le Parti socialiste vous aide en ce moment pour éviter cette cohabitation ?

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas d'opinion à exprimer.

- QUESTION.- C'est un parti qui vous est cher.

- LE PRESIDENT.- Absolument. Les socialistes me sont chers.

- QUESTION.- Il y a un débat au sein du Parti socialiste. Certains disent qu'il faut faire table rase

du Parti socialiste, reconstruire un autre mouvement vingt ans après.

- LE PRESIDENT.- On peut faire autre chose et autrement, c'est sûr.

- QUESTION.- Comment, par exemple ?

- LE PRESIDENT.- Posez la question aux responsables du Parti socialiste, ce que je ne suis plus.

Je suis content de donner un conseil, un avis, mais on peut faire autrement, il faut faire autrement, ne pas se répéter. J'ai fait cela il y a exactement vingt et un ans. Je ne vais pas demander aux responsables actuels du Parti socialiste de faire de l'imitation qui donnerait un mauvais tableau. Non. Il faut qu'ils s'adaptent aux circonstances, mais il ne faut pas qu'ils abandonnent, (ils ne sont pas prêts à le faire) leur idéal et qu'ils s'expriment par quelques grandes idées, quelques grands choix, par quelques grandes orientations. Le socialisme ne peut pas être confondu depuis la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, quelle qu'ait été l'évolution des temps, avec le libéralisme intégral qu'on nous propose d'autre part.

QUESTION.- A propos du Parti socialiste, on parlait de M. Balladur...

- LE PRESIDENT.- M. Balladur est un homme très estimable.

- QUESTION.- ... si l'oppositin reprend des thèmes de la réforme, de la morale, thèmes de gauche, monsieur le Président...

- LE PRESIDENT.- Parce que la droite s'est rendu compte que c'était les bons thèmes !

- QUESTION.- ... Vous ne pensez pas que la gauche aurait des choses à dire ?

- LE PRESIDENT.- Je pense que si.. J'espère que si ! Je ferai mon possible pour qu'il en soit ainsi.

- QUESTION.- Aujourd'hui, monsieur le Président, si vous étiez un jeune homme politique, vous seriez socialiste ou "écolo" ?

- LE PRESIDENT.- Je serais socialiste, je pense.. Oui socialiste.

- QUESTION.- L'écologie, c'est une mode ?

- LE PRESIDENT.- Non, cela représente une volonté, une espérance qu'il était nécessaire d'introduire dans la vie politique française parce que les partis politiques classiques s'étaient un peu désintéressés de cette relation entre l'homme, muni de toutes les forces de la science, et la nature. L'homme ne s'était pas rendu compte qu'en détruisant la nature, il se détruisait lui-même, son milieu vital, son humus. Donc, c'était une politique qui était nuisible à lui-même, pour sa santé et pour son équilibre.

- Je trouve tout à fait normal qu'on défende des idées écologistes. Je pense que tout parti politique, qu'il soit de droite ou de gauche, doit pouvoir le comprendre et, donc, insérer dans son programme des vues de caractère écologiste, même si elles ne portent pas ce nom. Je n'ai pas à choisir entre les partis, ce sont les Français qui feront cela dans peu de temps, fin mars.

- QUESTION.- Allez-vous vous mêler à la campagne ? Participerez-vous à la campagne ?

- LE PRESIDENT.- J'examinerai la question. Je vais voir cela. J'ai toujours dit quelques mots à ce sujet, je ne cacherai pas ma préférence.

- QUESTION.- On s'en doute un peu !

- LE PRESIDENT.- Si on s'en doute, faut-il que je me taise ? Il vaut mieux que je convainque.

- QUESTION.- Vous aviez montré quelque agacement sur la façon dont le Parti socialiste était conduit, notamment sur la loi sur la corruption. Vous soutiendrez le Parti socialiste, alors que pourtant tout ne vous plaît pas ?

- LE PRESIDENT.- Vous allez trop vite et trop loin. Ce qui est vrai, c'est que je reste intimement lié à ceux dont j'ai partagé la vie politique dans un parti dont j'ai assumé la responsabilité principale, qui sont mes amis de pensée et d'action. Cela ne veut pas dire pour autant que j'approuve bouche bée tout ce qui se fait.

- QUESTION.- Certains semblent se détourner de vous. C'est de l'ingratitude ?

- LE PRESIDENT.- Je n'appelle pas cela de l'ingratitude, j'appelle cela la marche normale de la vie.

- Cela ne vous est jamais arrivé d'être un peu déçus ?

- QUESTION.- Vous êtes déçu ?

- LE PRESIDENT.- Cela ne vous est jamais arrivé ? Répondez-moi.

QUESTION.- Tout à fait

- QUESTION.- Tout à fait.
- LE PRESIDENT.- Cela m'arrive à moi aussi.
- Quand vous dites cela, vous pensez sûrement à quelque chose !
- QUESTION.- Je crois que nous allons vous remercier, monsieur le Président de la République, de cet entretien.
- Vous nous avez donné quelques informations importantes, notamment sur la réforme constitutionnelle. Merci beaucoup et bonne fin de soirée.
- LE PRESIDENT.- C'est moi qui vous remercie.\